



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de son Plan Actions Jeunesse 2017/2021, les actions en faveur du développement de l'offre d'information aux jeunes, de la promotion du volontariat et de l'aide à la mobilité.

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat.

Le Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) coordonne différents dispositifs : la labellisation et le développement des structures d'information jeunesse (Bureau d'information Jeunesse, Mission d'Insertion des Jeunes de la Province Sud (MIJ), points d'information et antennes mobiles) en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie.

Le CIJNC a pour missions principales de :

- mettre à disposition des jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines (notamment par le biais d'un fonds documentaire important issu du réseau information jeunesse national),
- favoriser l'initiative, l'engagement social et la mobilité des jeunes par la mise en place de structures et de services adaptés à l'information des jeunes,
- soutenir la vie associative par le biais d'une information aux personnes intéressées et d'un accompagnement des associations de quartier.

Le CIJNC constitue également une plateforme mobilité internationale et européenne des jeunes en Nouvelle-Calédonie et a vocation à intervenir dans les quartiers soit au travers d'échanges avec des jeunes, soit au cours des fêtes de quartiers afin d'effectuer la promotion de la mobilité et d'informer les jeunes sur tout sujet les concernant.

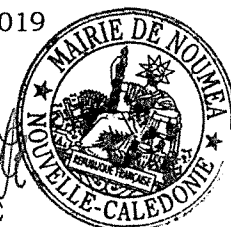
Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 350.000 F/CFP au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) au titre de l'année 2019.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

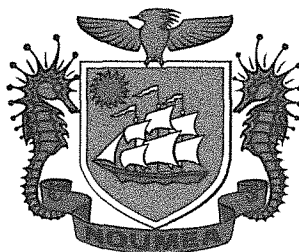
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION RETENUE – JEUNESSE

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE EN 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
Centre Information Jeunesse de Nouvelle- Calédonie (CIJNC) Présidente : Isabelle LAPASSADE	Aide au financement des actions de la structure à destination des jeunes (réseau information jeunesse et mobilité)	-	44 225 559 F	300 000 F	600 000 F	Etat : 4 038 900 F Gouvernement : 23 000 000 F Province Nord : 4 406 000 F Province Sud : 4 000 000 F Province des Iles Loyauté : 2 900 000 F Mairie de Dumbéa : 353 600 F Subvention Erasmus +: 4 696 659 F Subvention échange franco-géorgien Ville de Nouméa: 230 400 F	Avis favorable La Ville a vocation à soutenir les structures œuvrant pour la jeunesse	350 000 F
TOTAL					600 000 F			350 000 F



VILLE DE NOUMEA

G40

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
DATE DE CONVOCAATION	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
09.07.2019	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.07.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 36	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	: 46	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
SORTIE DE :		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
M. Patrick SENS					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2019/ 640
attribuant une subvention au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC)
pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/96 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / de la Jeunesse et des Sports entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant de 350.000 F/CFP au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) pour l'année 2019.

ARTICLE 2 /

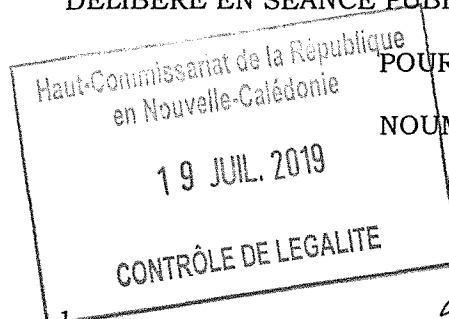
Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUL. 2019**

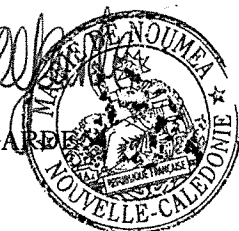


POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUL. 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



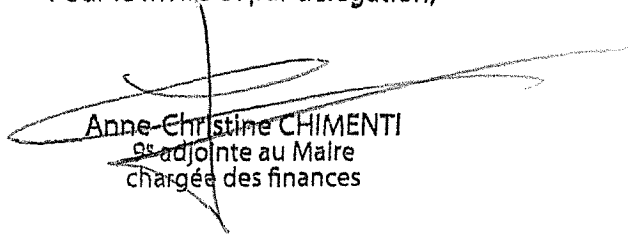
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.P.V.	-	1
CIJ - NC	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **22 JUL. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances